Image not found or type unknown

Lorque l'on est cautionnaire

Par **bea42110_old**, le **30/05/2007** à **08:40**

étant cautionnaire pour ma fille depuis le 1er octobre 2006 elle se retrouve avec un retard de 1700euro. je lui ai payer un mois et je suis en train de voir pour emprunter et règler le reste. Une fois tout payer m'est il possible de me retirer comme cautionnaire car je ne pourrai continuer comme ça.

en vous remerçiant bien de vouloir me répondre.

sincères salutations

Par **Christelle_old**, le **30/05/2007** à **08:51**

Bonjour,

Tant que dure le contrat vous êtes caution. Pour cesser d'être caution il faut que le contrat s'interrompe. De quoi s'agit-il ? D'un bail ? d'un crédit ?
Par contre vous avez un recours contre votre fille... Mais je me doute que si elle n'a pas de quoi payer au départ, elle n'aura pas de quoi vous rembourser.
S'il s'agit d'un bail il faut qu'elle le résilie, histoire de limiter la casse. Mais si c'est un crédit je ne vois pas comment vous pouvez faire...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés